

Les 10 étapes de la VAE

1

Téléchargement du Livret 1 de la VAE (Cerfa n°12818*02)

http://www.vae.gouv.fr/IMG/pdf/notice_12818_02.pdf

2

Dépôt du Livret 1, complété, au siège d'AGATEA

Notice explicative : http://www.vae.gouv.fr/IMG/pdf/notice_51260_02.pdf

3

Etude de la **recevabilité administrative** du dossier VAE

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Vous en serez alors informé.
Il s'agit de la vérification des prérequis à l'entrée en VAE : vous devez pouvoir justifier d'un an d'expérience en lien direct avec le titre de « Chargé de Projet en Médiation par l'Animal ® »,

4

Réponse dans les 2 mois de la réception du Livret 1 **complet** (étape 2)

5

Dossier administrativement
non recevable :

Vous pourrez représenter un Livret 1 quand vous
aurez acquis les prérequis

Dossier administrativement recevable :
possibilité de poursuivre le parcours VAE
avec le Livret 2

L
I
V
R
E
T

1